

CHARTE DE DÉONTOLOGIE, D'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ÉTHIQUE D'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Université Paris Cité est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel pluridisciplinaire qui remplit une mission de service public de recherche et d'enseignement supérieur, laïque et indépendante de toute sujétion politique, économique, religieuse ou idéologique.

Université de recherche intensive, elle entend contribuer au plus haut niveau à la formation supérieure, la recherche et l'innovation en France, et à l'espace européen et international de la formation et de la recherche. Elle s'appuie sur les compétences des deux universités fondatrices, de l'Institut de physique du globe de Paris et, en tant qu'organisme de recherche partenaire, de l'Institut Pasteur, pour développer et transmettre le savoir au service des femmes et des hommes et de la société, et offrir une formation tenant compte des enjeux de citoyenneté.

Université Paris Cité a pour objectifs :

- de favoriser, de concert avec les organismes de recherche, ses partenaires institutionnels et son réseau international, la recherche au meilleur niveau, dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Soucieuse de contribuer à répondre aux défis des sociétés contemporaines, elle encourage une recherche ouverte aux enjeux de société tout en promouvant la liberté académique et la curiosité sans lesquelles il n'y a pas de recherche scientifique de long terme ;
- d'offrir une formation supérieure d'excellence, initiale et tout au long de la vie, articulant ouverture et exigence académique, soucieuse de l'insertion et du devenir professionnel de ses étudiants, et permettant de promouvoir la formation de l'esprit critique et la conscience d'un monde pluriel et complexe ;
- de donner à la vie étudiante les moyens qui en assurent le dynamisme et la qualité, pour qu'elle contribue pleinement à la réussite des étudiants dans un contexte collectif ;
- de soutenir l'innovation et faciliter le transfert des connaissances vers les acteurs du monde socioéconomique et culturel, avec notamment une attention forte pour son insertion locale et régionale en Ile-de-France ;
- de participer à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, au service de l'attractivité de l'établissement.

Conformément aux dispositions de ses statuts, Université Paris Cité réaffirme les principes fondamentaux de son pacte social à savoir, la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'ensemble de ses personnels et pour les étudiants, la pleine intégration des personnels et étudiants en situation de handicap, une politique volontariste d'accompagnement, de promotion et de progression sociale de tous les agents dans leur parcours professionnel, le développement d'un dialogue social renouvelé à tous les niveaux de l'établissement, fondé sur la transparence, la confiance et l'écoute, et d'une politique de relations sociales de proximité, le développement de la qualité de vie au travail, de la santé et de la sécurité et une politique de développement durable. A cet égard, Université Paris Cité entend réaliser ces objectifs dans le respect des valeurs et des principes de la charte nationale et européenne de déontologie des métiers de la recherche.

Université Paris Cité entend rappeler, par la présente charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique, les valeurs fondamentales qui doivent servir de repères afin que, dans le cadre de ses missions et activités, chacun puisse contribuer à servir au mieux cet intérêt général de façon éthique, impartiale et intègre.

Ces valeurs éthiques, de déontologie et d'intégrité scientifique s'appuient sur le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité Scientifique (CEDIS) de l'université et leur mise en œuvre est facilitée par la mise en place d'un comité de protection de la personne répondant aux exigences imposées par la loi, ainsi que par la mise en place de comités :



- le comité opérationnel d'intégrité scientifique ;
- le collège des référents déontologues ;
- le comité d'éthique de la recherche ;
- le comité d'éthique en expérimentation animale.

Université Paris Cité entend encourager la saisine pour avis de ces instances lorsque des questions de déontologie, d'éthique ou d'intégrité scientifique sont en jeu.

DÉONTOLOGIE

La déontologie, définie comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession et la conduite de ceux qui l'exercent, est entendue comme s'appliquant essentiellement aux règles de conduite individuelle et de fonctionnement collectif attendues au sein d'une institution publique.

Chaque agent exerçant au sein d'Université Paris Cité doit s'efforcer d'agir avec dignité, impartialité, intégrité et probité, en respectant l'obligation de neutralité, dans le respect du principe de laïcité, s'abstenant de manifester ses opinions religieuses dans l'exercice de ses fonctions. La loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires rappelle à cet égard les principes fondateurs s'appliquant à tout agent employé par une institution publique.

Les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs d'Université Paris Cité bénéficient de la liberté académique. Ils respectent les principes de déontologie et d'éthique dans l'exercice de leur fonction d'enseignement et de recherche conformément aux dispositions du code de l'éducation, du code de la recherche et des traditions de déontologie universitaire.

Tout agent d'Université Paris Cité doit veiller à ne pas se placer dans une situation de conflit d'intérêts que le législateur a défini comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif d'une fonction ». En conséquence, Université Paris Cité apporte une attention particulière à la déclaration des liens d'intérêts, selon des modalités propres selon les activités concernées.

Les principes déontologiques s'imposent particulièrement dans le cadre des procédures de recrutement des agents d'Université Paris Cité.

Les agents publics, par ailleurs, sont soumis à un principe d'exclusivité qui comporte des dérogations. Il leur est donc interdit, sauf exceptions prévues par la loi ou les statuts, d'exercer une activité professionnelle hors de leur emploi dans l'administration.

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Les activités de production de connaissances et de savoirs sont soumises à des principes d'intégrité scientifique afin d'en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Ces activités reposent sur des principes d'honnêteté, de fiabilité, de rigueur, et de transparence pour enrichir le corpus des connaissances et permettre confiance et crédibilité dans les résultats des recherches. Université Paris Cité rappelle à cet égard son attachement aux bonnes pratiques scientifiques et sa volonté de lutter contre les fraudes, plagiats, falsifications de données et autres pratiques questionnables de recherche.

ÉTHIQUE

Université Paris Cité entend affirmer son engagement en faveur de recherches en accord avec les dispositions législatives et réglementaires applicables comme avec les règles d'éthique reconnues par la communauté internationale, qu'il s'agisse des recherches dans le domaine médical que des recherches en sciences humaines, sociales, cognitives et assimilées. À cet égard, les porteurs de projets de recherche sont invités à procéder à une analyse réflexive sur leurs enjeux éthiques à laquelle le CEDIS pourra contribuer au travers des avis de ses comités opérationnels. De telles réflexions doivent tout particulièrement concerner les questions relatives aux essais cliniques, des règles éthiques quant à l'expérimentation animale, à la confidentialité et la protection des données personnelles et des informations sensibles. Elles doivent être menées dès la conception des projets et la poursuivre au-delà du stade de conception des recherches.